



NATIONS UNIES

CONSEIL

DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11663/Add.34
3 janvier 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu dans le secteur Israël-Liban

Le Chef d'état-major de l'ONUST a soumis le rapport ci-après sur les événements survenus dans le secteur Israël-Liban pendant le mois de décembre 1976.

1. Pendant la période considérée, les activités terrestres et aériennes ont diminué.

2. Des membres des forces israéliennes ont continué d'occuper six positions situées du côté libanais de la ligne de démarcation de l'armistice (LDA) près des poteaux-frontière 6 (CA 1680-2770) 1/ (sauf le 26 décembre), 11 (CA 1799-2788), 14 (CA 1838-2734) (sauf les 9, 14, 21, 23, 25, 26, 29, 30 et 31 décembre), 18 (CA 1880-2740) (sauf les 9, 14, 25, 26, 29, 30 et 31 décembre) et 33 (CA 2004-2904) (sauf les 26, 29 et 30 décembre).

3. Il y a eu dix cas de tirs effectués à travers la LDA, dont un avec échange de feux. Il y a également eu deux cas de violation de la LDA. Ces incidents ont été signalés comme suit :

a) Le PO Hin (CA 1770-2790), à l'est du village de Marouahine, a signalé des tirs d'armes automatiques les 24 (deux cas), 26 et 30 décembre, et un tir d'armes individuelles le 24 décembre, tous effectués par les forces israéliennes. Il a également signalé un échange de feux le 24 décembre qui a commencé par trois tirs de mortier ou de roquette par des forces non identifiées. Les forces israéliennes ont riposté par des tirs d'armes automatiques. En outre, le PO a signalé un cas de violation de la LDA par les forces israéliennes le 24 décembre (pénétration maximum 1 000 mètres).

b) Le PO Ras (CA 1920-2785), au sud-est du village de Maroun Er Ras, a signalé des tirs d'artillerie et d'armes automatiques le 17 décembre, tous deux effectués par les forces israéliennes.

c) L'avant-poste de Naqoura (CA 1629-2805), près du village de Naqoura sur la côte, a signalé qu'un bâtiment des forces navales israéliennes avait pénétré dans les eaux territoriales libanaises le 1er décembre (pénétration maximum 6 500 mètres).

4. Treize survols ont été signalés durant la période considérée. Des survols par des avions à réaction des forces israéliennes ont été signalés les 1er, 10, 13 et 28 décembre (un par jour), les 4, 12 et 23 décembre (deux par jour) et le 6 décembre (trois survols).

1/ CA = coordonnées approximatives.

